

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 14 août 2006 portant renouvellement de l'agrément de la Société des éditeurs et auteurs de musique

NOR : MCCB0600592A

Le ministre de la culture et de la communication,

Vu le code de la propriété intellectuelle (partie législative), et notamment ses articles L. 122-10 à L. 122-12 ;

Vu le code de la propriété intellectuelle (partie réglementaire), et notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-2 ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2001 portant agrément d'une société de perception et de répartition des droits en matière de reproduction par reprographie,

Arrête :

Art. 1^{er}. – L'agrément de la Société des éditeurs et auteurs de musique (SEAM) en qualité de société de perception et de répartition des droits de reproduction par reprographie est renouvelé.

Art. 2. – La directrice de l'administration générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 2006.

RENAUD DONNEDIEU DE VABRES